

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EPARGNE ACTIONS**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphes d'observation**

(1) Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2019 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif est de **77,40%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **3,14%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 4 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	69 899 368,389	58 657 705,467
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		55 857 565,769	47 181 098,887
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		14 041 802,620	11 476 606,580
AC2	DISPONIBILITES	AC2	1 723 936,125	2 467 853,539
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	541 142,307	256 032,084
TOTAL ACTIF			72 164 446,821	61 381 591,090
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	88 726,721	72 643,231
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1 007 727,899	1 975 850,405
TOTAL PASSIF			1 096 454,620	2 048 493,636
ACTIF NET			71 067 992,201	59 333 097,454
CP1	CAPITAL	CP1	69 437 763,226	58 342 458,327
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	1 630 228,975	990 639,127
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		271,326	226,988
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		1 451 040,789	860 599,093
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		178 916,860	129 813,046
ACTIF NET			71 067 992,201	59 333 097,454
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			72 164 446,821	61 381 591,090

ETATS DE RESULTAT COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 522 728,226	1 702 715,284
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 890 950,560	1 263 809,550
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		631 777,666	438 905,734
REVENUS DES PLACEMENTS			2 522 728,226	1 702 715,284
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-995 709,396	-774 865,271
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 527 018,830	927 850,013
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-75 978,041	-67 250,920
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 451 040,789	860 599,093
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		178 916,860	129 813,046
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			1 629 957,649	990 412,139
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-178 916,860	-129 813,046
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-3 693 142,449	566 395,891
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-789 538,355	882 770,589
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-86 568,128	-101 984,519
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-3 118 208,143	2 207 781,054

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2019	31/12/2018
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-3 118 208,143	2 207 781,054
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 451 040,789	860 599,093
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-3 693 142,449	566 395,891
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-789 538,355	882 770,589
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-86 568,128	-101 984,519
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-1 061 187,401	-1 096 814,502
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	15 914 290,291	23 569 721,603
	SOUSCRIPTIONS	20 639 047,891	43 405 755,086
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	13 157 400,000	25 756 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	7 156 569,136	17 010 917,331
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	103 737,411	344 816,734
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	221 341,344	294 021,021
	RACHATS	-4 724 757,600	-19 836 033,483
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-2 987 700,000	-11 623 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-1 661 715,305	-7 876 867,792
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-32 917,811	-171 757,716
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-42 424,484	-164 207,975
	VARIATION DE L'ACTIF NET	11 734 894,747	24 680 688,155
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	59 333 097,454	34 652 409,299
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	71 067 992,201	59 333 097,454
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	362 661	221 333
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	464 358	362 661
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	163,604	156,562
B-	FIN DE L'EXERCICE	153,045	163,604
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-4,78%	7,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie mixte particulièrement dédié aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 04 Juillet 2006.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fond ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
AC1.A Actions et Droits rattachés		56,013,848.664	55,857,565.769	78.60
ADWYA	160,630	822,604.798	401,575.000	0.57
ARTES	140,215	903,198.137	682,005.760	0.96
ASSAD	96,000	709,086.900	685,920.000	0.97
ATTIJARI BANK	109,985	3,933,313.059	3,629,285.030	5.11
BIAT	41,575	4,717,412.106	4,772,394.250	6.72
BT	172,500	1,311,645.955	1,335,150.000	1.88
CITY CARS	96,500	857,714.896	708,696.000	1.00
DELICE HOLDING	204,151	3,058,700.271	2,126,845.118	2.99
ENNAKL	45,700	553,587.809	544,424.100	0.77
EURO-CYCLES	49,526	988,198.410	929,603.020	1.31
I.C.F	11,515	1,949,076.254	1,388,547.790	1.95
LANDOR	91,153	796,333.440	712,087.236	1.00
MAGASIN GENERAL	24,354	809,983.133	685,321.560	0.96
MONOPRIX	86,310	884,085.699	689,099.040	0.97
ONE TECH HOLDING	362,800	5,104,581.094	5,031,673.200	7.08
PGH	293,540	3,097,776.354	3,851,244.800	5.42
S.A.H TUNISIE	359,250	4,071,525.702	4,256,394.000	5.99
S.A.M	87,630	343,121.135	346,138.500	0.49
SFBT	162,434	2,556,401.923	3,095,829.606	4.36
SOMOCER	390,493	395,725.064	365,891.941	0.51
SOTIPAPIER	290,550	1,947,246.532	2,024,552.400	2.85
SOTRAPIL	123,350	1,616,454.183	1,424,569.150	2.00
SOTUVER	502,900	3,452,170.100	4,237,938.300	5.96
TELNET HOLDING	220,300	1,908,982.014	2,051,874.200	2.89
TPR	897,000	3,595,045.703	4,251,780.000	5.98
UIB	123,000	2,863,102.181	2,803,170.000	3.94
UNIMED	296,584	2,766,775.812	2,825,555.768	3.98
AC1.B Emprunts d'État (BTA)		13,419,744.200	14,041,802.620	19.76
BTA 5.50% 02/2020	415	406,350.000	422,508.849	0.59
BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	0.60
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,055.342	0.82
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,312.603	2.27
BTA 6,3% MARS 2026	3,350	3,032,630.000	3,169,552.301	4.46
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	230	221,513.000	224,021.954	0.32
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,998.392	1.07
BTA 6.7% AVRIL 2028	6,972	6,490,925.200	6,758,145.724	9.51
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			83,252.702	0.12
Total portefeuille titres		69,433,592.864	69,899,368.389	98.36

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2019 à 83,252.702 DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2018	54,580,738.999	456,854.212	3,620,112.256	58,657,705.467	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	25,944,898.150			25,944,898.150	
Emprunt d'Etat (BTA)	115,029,235.900			115,029,235.900	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-13,532,118.936			-13,532,118.936	-777,088.306
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-112,566,427.700			-112,566,427.700	-12,450.049
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	-22,733.549			-22,733.549	
* Variation des plus ou moins-values latentes			-3,693,142.449	-3,693,142.449	
* Variations des intérêts courus		81,951.506		81,951.506	
Solde au 31 décembre 2019	69,433,592.864	538,805.718	-73,030.193	69,899,368.389	-789,538.355

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,522,728.226 Dinars** au 31.12.2019, contre **1,702,715.284 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Revenus des actions	1,890,950.560	1,263,809.550
<input type="checkbox"/> Dividendes	1,890,950.560	1,263,809.550
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	631,777.666	438,905.734
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	509.901	66,826.100
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	631,267.765	372,079.634
TOTAL	2,522,728.226	1,702,715.284

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **1,723,936.125 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019, à **541,142.307 Dinars**, contre **256,032.084** Dinars au 31.12.2018 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	81,577.546	61,217.148
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	459,564.761	194,814.936
Total	541,142.307	256,032.084

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **1,096,454.620 Dinars** contre **2,048,493.636 Dinars** au 31.12.2018 et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	88,726.721	72,643.231
PA 2	Autres créditeurs divers	1,007,727.899	1,975,850.405
TOTAL		1,096,454.620	2,048,493.636

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2019 à **88,726.721 Dinars** contre **72,643.231 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Gestionnaire	81,901.586	67,055.288
Dépositaire	6,825.135	5,587.943
Total	88,726.721	72,643.231

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2019, à **1,007,727.899 Dinars** contre **1,975,850.405 dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
État, impôts et taxes	12,640.549	10,173.189
Redevance CMF	5,735.408	4,695.748
Sommes à régler /Achats titres	977,632.699	1,944,432.244
Honoraires CAC	11,329.450	15,840.230
Autres créditeurs divers	389.793	708.994
Total	1,007,727.899	1,975,850.405

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2019, à **995,709.396 Dinars**, contre **774,865.271 Dinars** au 31.12.2018, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	919,115.053	715,260.236
Rémunération du dépositaire	76,594.343	59,605.035
Total	995,709.396	774,865.271

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **75,978.041 Dinars**, contre **67,250.920 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
Redevance CMF	64,364.992	50,088.256
Rémunération CAC	11,330.050	16,051.970
Chages Diverses	282.999	1,110.694
Total	75,978.041	67,250.920

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2019, se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	36,266,100.000	22,133,300.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	362,661	221,333
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	1974*	1418*
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	13,157,400.000	25,756,000.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	131,574	257,560
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	2,987,700.000	11,623,200.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	29.877	116.232
<u>Capital au 31/12</u>	69,437,763.226	58,342,458.327
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	46,435,800.000	36,266,100.000
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (**)	23,001,963.226	22,076,358.327
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	464,358	362,661
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	2272	1974*

(*) Les nombres de porteurs de parts arrêtés au 31/12/2017 et au 31/12/2018 ont été corrigés pour s'élever respectivement à 1418 (au lieu de 110) et 1974 porteurs de parts (au lieu de 99). Ces erreurs n'ont d'impact ni sur les états financiers ni sur la valeur liquidative du fonds arrêtés à ces mêmes dates. Néanmoins, elles ont été corrigées de manière rétrospective afin de permettre la comparabilité des exercices présentés.

(**): Les sommes non distribuables s'élèvent à **23,001,963.226 Dinars** au 31.12.2019, contre **22,076,358.327 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	22,076,358.327	11,595,126.827
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-4,569,248.932	1,347,181.961
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-3,693,142.449	566,395.891
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-789,538.355	882,770.589
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-86,568.128	-101,984.519
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	5,494,853.831	9,134,049.539
<input type="checkbox"/> Aux émissions	7,156,569.136	17,010,917.331
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-1,661,715.305	-7,876,867.792
Sommes non distribuables	23,001,963.226	22,076,358.327

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Résultat distribuable de l'exercice	1,451,040.789	860,599.093
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	178,916.860	129,813.046
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	271.326	226.988
Sommes Distribuables	1,630,228.975	990,639.127

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	5.433	4.695	3.711	2.299	4.866
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-2.144	-2.137	-0.598	-0.394	-0.784
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	3.288	2.558	3.113	1.905	4.083
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0.164	-0.185	-0.142	-0.113	-0.345
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	3.125	2.373	2.971	1.792	3.737
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	0.385	0.358	1.203	2.306	-0.027
<input type="checkbox"/> Sommes distribuables de l'exercice	3.510	2.731	4.174	4.098	3.711
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.385	-0.358	-1.203	-2.306	0.027
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-7.953	1.562	11.565	5.618	-13.144

☐ Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1.700	2.434	1.434	-1.273	0.796
☐ Frais de négociation de titres	-0.186	-0.281	-0.237	-0.189	-0.221
☐ Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-9.840	3.715	12.762	4.157	-12.570
Résultat net de l'exercice	-6.715	6.088	15.733	5.949	-8.832
☐ Résultat non distribuable de l'exercice	-9.840	3.715	12.762	4.157	-12.570
☐ Régularisation du résultat non distribuable	- 1.498	4.771	3.586	6.799	0.053
☐ Sommes non distribuables de l'exercice	-11.338	8.486	16.348	10.956	-12.517
☐ Distribution des dividendes	2.731	4.174	4.098	3.711	3.275
Valeur Liquidative	153.045	163.604	156.562	140.138	128.795

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.547%	1.548%	0.606%	0.608%	0.603%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.118%	0.134%	0.144%	0.175%	0.266%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2.255%	1.719%	3.008%	2.767%	(*)2.875%
· Actif net moyen	64,358,859.127	50,056,327.317	21,859,508.201	6,693,133.923	3,139,134.721

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,20% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Etant précisé que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par le fonds.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 Avril 2016, modifiant ledit taux de **0,3% TTC à 1,20% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

La commission de distribution payée par le fonds en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.